

PROTECTION JURIDIQUE UNSA SNGD : VOTRE SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE

Un service au cœur de vos besoins

Grâce à la protection juridique souscrite par le Syndicat National UNSA SNUCD, vous bénéficiez d'un soutien dans la défense de vos droits face à des litiges professionnels.

Pour qui ?

Tous les adhérents UNSA, salariés du privé ou agents publics, peuvent bénéficier de cette protection pour des situations liées à leur contrat de travail ou à leur activité professionnelle.

Quels litiges ?

- ▶ Conflits avec l'employeur ou des tiers.
- ▶ Litiges disciplinaires.
- ▶ Harcèlement ou conditions de travail dégradées.
- ▶ Licenciements.

Comment ça fonctionne ?

1. **Déclarer un litige** auprès de l'assureur via le service juridique UNSA.
2. **Choisir un avocat** (librement ou sur conseil de l'assureur).
3. **Prise en charge des frais** : honoraires d'avocat, expertises, enquêtes, selon les plafonds établis.

Vos garanties principales

- ▶ Défense et recours dans les litiges liés à votre contrat de travail.
- ▶ Couverture des frais validés par l'assureur pour vous accompagner dans vos démarches.

Conditions d'accès

- ▶ Être adhérent depuis au moins 6 mois.
- ▶ Le litige doit être postérieur à cette période d'adhésion.

En complément : Responsabilité Civile Défenseurs Syndicaux

Ce service protège également les défenseurs syndicaux et conseillers du salarié dans l'exercice de leurs missions.

Pour toute question ou mise en œuvre :

- ▶ Référent juridique local UNSA.
- ▶ Service juridique national UNSA.

AVEC L'UNSA SNGD, SOYEZ DÉFENDU ET ACCOMPAGNÉ !

CONTACTEZ-NOUS !

 sngd.unsa@unsa.org